



BÂTIRENTE

 PRI Montréal **PLEDGE**

ENGAGEMENT DE
MONTRÉAL SUR
LE CARBONE

La force
de notre
épargne.

Rapport sur l'empreinte carbone
des portefeuilles d'actions
Bâtirente au 31 décembre 2017

CONTENU

LISTE DES TABLEAUX.....	3
PRÉAMBULE : LE DEVOIR D'AGIR.....	5
BÂTIRENTE.....	6
L'ENGAGEMENT DE MONTRÉAL SUR LE CARBONE <i>MONTRÉAL CARBON PLEDGE</i>	7
LES PRINCIPES DE L'INVESTISSEMENT RESPONSABLE (PRI).....	8
LES RISQUES FINANCIERS LIÉS AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES.....	9
<i>Quels sont les risques financiers liés aux changements climatiques pour les investisseurs?</i>	9
L'EMPREINTE CARBONE DES PORTEFEUILLES D' ACTIONS DE BÂTIRENTE.....	11
<i>Profil des actifs des Fonds Bâtirente</i>	12
<i>Ce que ne mesure pas l'empreinte carbone</i>	14
AU-DELÀ DE L'EMPREINTE CARBONE : L'ACTION DE BÂTIRENTE POUR LE CLIMAT ..	16
<i>Plus d'une décennie d'engagement actionnarial pour le climat</i>	16
<i>Un premier pas : un investissement dans un fonds de croissance durable</i>	18
<i>Un deuxième pas : un investissement dans un fonds d'obligations vertes</i>	18
<i>Un troisième pas : notre investissement en immobilier mondial coté</i>	18
<i>Mobiliser nos gestionnaires de portefeuille</i>	19
CONCLUSION	20

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Profil des actifs des Fonds Bâtirente.....	11
Tableau 2 : Poids des catégories d'actions dans les actions totales.....	12
Tableau 3 : Empreintes carbone (t.éq.CO ₂).....	12
Tableau 4 : Activités d'engagement actionnarial sur le climat de Bâtirente en 2016.....	15

PRÉAMBULE : LE DEVOIR D'AGIR

La gravité des changements climatiques prévus par la science en cas d'inaction ou d'actions insuffisantes, jumelée au devoir de tout investisseur institutionnel de prévenir la matérialisation des risques importants qui affecteront sa capacité de livrer à ses bénéficiaires les rendements à long terme requis à la réussite de leur retraite, exigent de relever substantiellement le niveau des efforts consentis à la mitigation du risque climatique.

C'est pourquoi Bâtirente signait l'Engagement de Montréal sur le carbone (EMC) (*Montréal Carbon Pledge*) dès son lancement en septembre 2014. Le succès, maintenant avéré, de cette initiative des PRI, envoie un message clair aux gouvernements des pays signataires de l'Accord de Paris à l'effet que la finance institutionnelle globale passe à l'action et se joint au combat historique contre le dérèglement climatique.

Au 31 décembre 2018, 160 institutions d'investissement totalisant des actifs sous gestion de 9,5 billions de dollars américains (USD) ont souscrit à l'Engagement.

La force de cet engagement signale aussi aux marchés que les investisseurs institutionnels ont amorcé un virage qui les conduira à revoir la façon dont ils allouent leur capital. Les acteurs du monde corporatif doivent également prendre acte du risque de voir leurs sources de financement se tarir progressivement, s'ils ne répondent pas aux attentes placées en eux. Et ce signal est de plus en plus nécessaire.

Après le dernier rapport du Groupe d'experts intergouvernementaux sur l'évolution du climat (GIEC) d'octobre 2018, personne ne doit être indifférent au réchauffement climatique. Les modèles du GIEC prévoient que le réchauffement dépassera 1,5 °C, l'objectif fixé par la COP 21, entre 2030 et 2050. Dans son rapport, le GIEC parle, à ce niveau de réchauffement, d'augmentation de la température moyenne dans la plupart des pays et des régions océaniques, de chaleurs extrêmes dans la plupart des régions habitées, de précipitations intenses dans la plupart des régions et de risques de sécheresse et de déficit de précipitations dans certaines régions. Des impacts sur la santé, les moyens de subsistance, la sécurité alimentaire, l'approvisionnement en eau, la sécurité humaine et la croissance économique sont à prévoir. Et ces conséquences s'aggravent pour toute valeur au-delà de 1,5 °C. Toutefois il existe des limites à l'adaptation et aux capacités d'adaptation de certains systèmes humains et naturels, même pour un réchauffement de 1,5 °C. Limiter le réchauffement à 1,5 °C implique de réduire les émissions mondiales de gaz à effet de serre d'environ 45 % en 2030 par rapport à 2010 et des émissions nettes nulles vers 2050. Cela nécessite des transitions systémiques rapides et de grande envergure.

Comme investisseurs, il nous faut réaliser que les entreprises dans lesquelles nous investissons génèrent des émissions de CO₂. Connaître l'ampleur des émissions que nos placements financent, en faire l'analyse et travailler à les réduire doit faire partie des réflexions de tous pour contribuer à la transition climatique.

BÂTIRENTE

Bâtirente est un système de retraite collectif mis sur pied en 1987 à l'initiative de la Confédération des syndicats nationaux. Il permet à 20 000 travailleurs, regroupés au sein de 300 syndicats, de profiter de régimes de retraite adaptés à leurs besoins en s'appuyant sur la mise en commun de leur épargne.

Pionnier dans le domaine de l'investissement responsable au Québec, Bâtirente croit qu'une gestion active des risques environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) des entreprises représentées dans ses portefeuilles contribue à la saine capitalisation de la retraite ainsi qu'au développement économique et social à long terme, condition essentielle d'une performance financière durable.

Depuis maintenant trente ans, Bâtirente propose des régimes de capitalisation à ses membres actifs et des régimes de prestation de revenus de retraite à ses membres retraités, ainsi qu'un éventail de services d'accompagnement et de planification de revenu de retraite.

Ces régimes se déploient sur une plateforme de placement qui comporte onze fonds dont cinq diversifiés et Trajectoire^{MD}, notre stratégie de placement clés en main couvrant les phases de la vie active jusqu'à la retraite. Ces fonds allouent des actifs à divers marchés domestiques ou internationaux d'actions et de revenu fixe par l'entremise d'une douzaine de mandats de gestion.

L'ENGAGEMENT DE MONTRÉAL SUR LE CARBONE *MONTRÉAL CARBON PLEDGE*

L'Engagement de Montréal sur le carbone a été lancé lors de la conférence annuelle *PRI in Person*, à Montréal en septembre 2014. Les investisseurs institutionnels qui y adhèrent s'obligent à mesurer et à divulguer l'empreinte carbone de leur portefeuille d'actions.

Mesurer l'empreinte carbone aide les investisseurs à mieux comprendre, quantifier et gérer les impacts des changements climatiques, ainsi que les risques et les opportunités qui leur sont liés.

Texte de l'engagement

« Nous nous engageons dans un premier temps, à mesurer et à divulguer d'ici le 1^{er} décembre 2015, puis annuellement, l'empreinte carbone attribuable à nos investissements, en commençant par nos portefeuilles d'actions, dans le but de développer une stratégie d'engagement ou d'établir des cibles de réduction. »

LES PRINCIPES DE L'INVESTISSEMENT RESPONSABLE (PRI)

Les Principes pour l'investissement responsable (PRI) ont été établis par un groupe international d'investisseurs institutionnels pour faire valoir l'importance des questions environnementales, sociales et de gouvernance d'entreprise dans les pratiques d'investissement.

Ce processus a été parrainé par le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies. Bâtirente a fait partie du groupe des vingt-quatre premiers investisseurs institutionnels de tous les continents à signer les Principes pour l'investissement responsable lors de la cérémonie de lancement le 27 avril 2006 à la Bourse de New York.

Le directeur général de Bâtirente, Daniel Simard, a été membre du conseil d'administration de l'Association PRI de sa fondation en 2006 jusqu'en décembre 2015. Il est membre du comité consultatif du Réseau PRI Québec qu'il a présidé de sa mise sur pied en 2013 jusqu'en décembre 2017. Il préside maintenant la Francophonie des PRI depuis l'annonce de sa mise sur pied en septembre 2017.



LES RISQUES FINANCIERS LIÉS AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Pourquoi tant s'intéresser à l'empreinte carbone? L'accent sur les émissions de gaz à effet de serre s'explique par l'impact direct de ces gaz sur le réchauffement climatique. Ce dernier met à l'épreuve la gestion des risques traditionnelle de toutes les industries. Les événements naturels extrêmes des dernières années ont été coûteux, perturbateurs et ont souligné l'importance de gérer les risques climatiques tant pour leurs impacts opérationnels que financiers. Si la perspective et les modes de réaction sont différents selon les organismes concernés : États, villes, entreprises, investisseurs; pour un investisseur, ce sont les risques financiers qui prévalent et les interventions s'expriment par l'engagement actionnarial.

Quels sont les risques financiers liés aux changements climatiques pour les investisseurs?

Les preuves scientifiques sont maintenant irréfutables : les changements climatiques font courir des risques sans précédent à l'humanité et à l'économie mondiale. Les données des assureurs sont parlantes à cet égard : depuis 2009, le montant des sinistres payés par les assureurs est en évolution constante. On répertorie chaque année des dommages aux biens de plus de 2 milliards de dollars avec de pics au-delà de 4 milliards. Les répercussions environnementales et sociales des changements climatiques pourraient significativement réduire les rendements attendus à long terme des placements, d'où l'importance pour les investisseurs institutionnels de, non seulement comprendre la nature de ces risques, mais de contribuer à limiter le réchauffement en deçà de la limite consensuelle des 2 degrés Celsius.

À plus court terme, les changements climatiques pourraient réduire les revenus de placement, de façon variable selon les pays, les secteurs de l'économie et les classes d'actifs. Ces appréhensions sont supportées par de nombreuses études, dont celles du consortium Ouranos pour le Québec. Il est important de s'assurer que les entreprises dans lesquelles nos portefeuilles sont investis sont conscientes des risques que les changements climatiques leur font courir et qu'elles déploient les ressources nécessaires pour les mitiger.

Toutes les entreprises feront face à des facteurs contraires dans les années à venir, mais celles qui auront pris fait et acte de cette nouvelle réalité auront les atouts pour mieux réussir. Cinq facteurs sont évoqués pour expliquer ces vents contraires que devront affronter les entreprises du fait du réchauffement :

- des politiques publiques visant la lutte aux changements climatiques,
- de nécessaires innovations technologiques constituant de nouvelles opportunités d'investissement dans des marchés en croissance,
- un accès de plus en plus restreint aux ressources naturelles,
- les impacts physiques qui seront ressentis et enfin
- des risques financiers liés aux dommages d'événements climatiques extrêmes.

Dans les faits, la transition énergétique est déjà amorcée. Cela comporte tout à la fois des facteurs de risque pour les activités non alignées vers une économie sobre en carbone et des opportunités supplémentaires pour celles en

phase avec la transition. La vitesse à laquelle cette transition se déploiera est incertaine, mais on peut anticiper que le secteur des hydrocarbures (charbon, pétrole et gaz) pourrait entamer un lent mais inéluctable déclin.

Bâtirente juge qu'il est de son devoir envers ses membres et envers la société de mesurer son exposition au risque carbone et de considérer les diverses façons de mitiger ces risques, voire de miser sur les nouvelles opportunités d'investissement. De plus, notre approche de l'investissement responsable cherche aussi à aligner nos pratiques à la poursuite des objectifs de développement durable retenus et adoptés par l'ONU en 2016 dont les enjeux climatiques ne constituent qu'une dimension quoiqu'importante.

En somme, Bâtirente souhaite contribuer sa juste part à l'effort international qui vise à éviter un dépassement du seuil jugé dangereux de la température planétaire. Cela est fait avec la conviction qu'en cette matière, l'intérêt financier de nos membres converge avec l'intérêt commun.

L'EMPREINTE CARBONE DES PORTEFEUILLES D'ACTIONS DE BÂTIRENTE

Bâtirente a mesuré l'empreinte carbone de ses portefeuilles d'actions en date du 31 décembre pour les années 2015 à 2017. De plus, afin d'assurer une continuité méthodologique, l'empreinte carbone au 31 décembre 2014 déjà publiée en 2015 a été recalculée. En effet, après examen des pratiques déclaratoires des signataires de l'Engagement de Montréal, nous avons opté pour la mesure carbone basée sur les revenus d'entreprise plutôt que celle basée sur la capitalisation boursière que nous avons adoptée la première année.

Ainsi, pour chacune des sociétés dont nous détenons des actions directement ou par l'intermédiaire d'un fonds externe, nous avons eu recours aux émissions de gaz à effet de serre (GES) exprimées en tonnes d'équivalent dioxyde de carbone (ou t.éq.CO₂) par million de dollars de ventes.

Les émissions mesurées comprennent les émissions directes dites de type 1, dont les sources sont dans le périmètre de l'entreprise (par ex. : les processus de transformation, les installations, les usines, etc.) et indirectes de type 2 (par ex. : les émissions générées par des tiers pour produire l'électricité utilisée par l'entreprise). Les émissions de type 3, c'est-à-dire celles attribuables à la consommation des produits ou services de l'entreprise en aval dans la chaîne de valeur (p. ex. : les émissions générées par la combustion d'essence raffinée par les automobilistes), n'ont pas été mesurées.

Les émissions ont été compilées par notre partenaire en investissement responsable, *Æquo*, Services d'engagement actionnarial, à partir de l'interface fournie par MSCI. Si un bon nombre de grandes entreprises cotées rapportent volontairement leurs émissions de GES, qu'elles soient auditées ou non, une partie non négligeable des entreprises ne publient pas de telles données. Pour les estimer, MSCI extrapole, à partir de multiplicateurs sectoriels appliqués aux données financières publiées telles que chiffre d'affaires ou nombre d'employés, une valeur approximative aux émissions non divulguées par ces sociétés.

Afin de pouvoir comparer l'empreinte des portefeuilles, nous avons normalisé les émissions annuelles sur la valeur des ventes de l'entreprise. L'intensité carbone de nos portefeuilles est ainsi mesurée par unité de 1 million \$ CA de ventes.

Cette intensité se calcule de la façon suivante :

Intensité carbone d'un portefeuille : $\frac{\text{Somme des émissions attribuables au portefeuille (t.éq.CO}_2\text{)}}{\text{Somme des ventes des sociétés en portefeuille (1 million \$)}}$

Empreinte attribuable au portefeuille

$\sum [\text{Poids de la Cie dans le portefeuille} \times \frac{\text{Émissions totales Cie}}{\text{Valeur des ventes des sociétés détenues}}]$

En 2018, nous avons changé de plateforme¹ pour l'évaluation de nos portefeuilles au 31 décembre 2017. Si la cohérence des données est relativement bonne, certains indices de référence ont changé ce qui modifie le positionnement de nos portefeuilles vis-à-vis les indices de référence. En outre, si le nombre de compagnies qui divulguent leur empreinte carbone augmente, la standardisation des calculs et leur présentation par les entreprises laissent à désirer. Par ailleurs, les modèles utilisés pour évaluer les émissions des entreprises qui ne les divulguent pas encore s'affinent d'année en année. Il ne faut donc pas se surprendre des variations d'une année à l'autre. En outre, ce n'est pas parce que l'exercice est difficile voire périlleux qu'il faut baisser les bras. Les changements climatiques n'attendent pas que les données soient précises pour se manifester.

L'enjeu de la disponibilité de données de qualité

La qualité des données disponibles demeure un enjeu majeur du calcul de l'empreinte carbone. C'est pourquoi nous avons œuvré au sein du Chantier Investissement responsable de Finance Montréal pour que la **Déclaration d'investisseurs institutionnels sur les risques financiers liés aux changements climatiques** devienne réalité en 2017. Cette déclaration demande aux compagnies canadiennes d'améliorer leur divulgation d'informations pertinentes à propos du réchauffement climatique. Bâtirente est un membre fondateur du Chantier qui a lancé cet appel aux investisseurs. Par ailleurs, Bâtirente a également œuvré pendant de nombreuses années pour que les compagnies canadiennes répondent au questionnaire du CDP.

C'est également dans le but d'améliorer la divulgation d'informations de qualité sur les enjeux climatiques que nous avons participé au comité sur les politiques gouvernementales du Réseau PRI Québec et fait des représentations à l'Autorité des marchés financiers dans le cadre de la consultation des Autorités canadiennes en valeurs mobilières sur la divulgation climat. L'extension de l'obligation de divulguer pour les entreprises assujetties et la standardisation des données publiées que nous avons réclamées permettraient, entre autres, de suivre les efforts de réduction d'émissions de gaz à effet de serre. Bâtirente est d'avis que la mesure de l'empreinte carbone est un outil essentiel pour évaluer l'exposition des portefeuilles aux risques associés aux changements climatiques.

Profil des actifs des Fonds Bâtirente

Le **Tableau 1** illustre le poids de la composante « Actions » des actifs des Fonds Bâtirente et leur évolution au cours des 4 années couvertes par ce rapport. Ainsi, on constatera que la proportion des actifs des Fonds Bâtirente dont l'empreinte carbone est mesurée, d'année en année, est relativement constante autour de 55 %.

¹ Si la mesure retenue ne change plus, les données fluctuent en raison des différences de modèles d'estimation d'un fournisseur à un autre.

Tableau 1 : Profil des actifs des Fonds Bâtirente

	2017	2016	2015	2014
Actifs totaux[2]	608 400 000 \$	559 200 000 \$	541 800 000 \$	512 500 000 \$
Actions totales	312 600 000 \$	304 400 000 \$	298 800 000 \$	287 300 000 \$
Poids des actions	51.38%	54.40%	55.10%	56.10%

Les actions totales sont réparties entre divers marchés et dans divers mandats de gestion. Le **Tableau 2** représente le poids des allocations « Actions » dans divers marchés et mandats.

Tableau 2 : Poids des catégories d'actions dans les actions totales

	2017	2016	2015	2014
Actions mondiales	39.82%	41.20%	44.50%	36.40%
Actions canadiennes	21.18%	20.90%	19.90%	31.80%
Actions mondiales à faible capitalisation	23.54%	23.20%	20.30%	9.80%
Actions à faible volatilité	7.02%	7.20%	7.30%	5.70%
Immobilier coté	8.44%	7.60%	7.90%	16.30%
Total	100.00%	100.00%	100.00%	100.00%

Cette segmentation peut paraître inusitée, mais il faut la voir en fonction du rôle joué par les actions dans nos divers portefeuilles en se rappelant que la grande majorité des actifs de nos membres est affectée aux fonds diversifiés (86,3 % en 2016). Ainsi, si tous les fonds diversifiés détiennent des actions à faible capitalisation, dans des proportions variables selon leur niveau de risque, seuls les Fonds Revenu et Patrimonial, particulièrement destinés à nos membres retraités, participent aux stratégies à faible volatilité. On verra plus loin que ces deux stratégies d'actions ont une empreinte carbone bien différente.

Le **Tableau 3** présente une ventilation de l'empreinte carbone de l'ensemble des actions des Fonds Bâtirente segmentée par catégorie et agrégée, pour les trois années couvertes par ce rapport.

² À l'exclusion des certificats de placement garantis détenus par les membres.

Tableau 3 : Empreintes carbone (t.éq.CO₂) / million de \$ de ventes

Catégories d'actions	2017		2016		2015		2014	
	Portefeuille	Référence	Portefeuille	Référence	Portefeuille	Référence	Portefeuille	Référence
Actions mondiales	94.8	84.3	80.7	107.3	96.6	84.5	62.5	79.1
Actions canadiennes	69.2	108.2	89.0	105.4	57.8	61.8	118.7	137.7
Actions mondiales à faible capitalisation	17.4	42.0	18.1	103.2	12.1	51.1	211.2	326.8
Actions à faible volatilité (rev & patrim)	29.7	20.9	30.7	24.4	26.3	15.8	15.7	14.9
Immobilier coté	9.6	8.7	6.9	6.8	8.3	7.2	54.8	69.5
Total	190.7	264.1	225.4	347.1	201.1	220.4	462.9	628
Ratio	72.2%		64.9%		91.3%		73.7%	
<i>Moyenne pondérée de l'intensité carbone (weighted average carbon intensity)</i>								

En 2017, l'intensité carbone de nos portefeuilles d'actions agrégés s'élevait à 191 tonnes équivalent CO₂ / million \$ de ventes, alors que l'intensité de l'indice de référence composite pondéré par les actifs alloués s'élevait à 264 tonnes équivalent CO₂ / million \$ de ventes. C'est dire que l'empreinte carbone des portefeuilles agrégés d'actions de Bâtirente se situait à 72 % de l'empreinte carbone des marchés de référence dans lesquels ces portefeuilles étaient investis.

L'analyse de ces données nous indique aussi qu'en 2017 :

- L'empreinte carbone de nos trois fonds d'actions (mondiales, faible capitalisation, canadiennes) prise dans leur ensemble est inférieure à celle de leur portefeuille de référence (151,5 vs 234,5 ou 64,6 %). Il faut noter que ces trois fonds réunis représentent 85 % de nos actions totales;
- Dans le cas des actions à faible capitalisation, l'empreinte de notre portefeuille représente moins de 45 % de celle de l'indice de référence;
- Bien que les actions canadiennes pèsent la moitié moins que les actions mondiales dans l'ensemble de nos actions (27 % vs 65 %), en termes absolus, les premières contribuent légèrement davantage que les secondes à l'empreinte carbone de nos portefeuilles d'actions (69,2 vs 64,8 t.éq.CO₂/millions \$ revenus). Cela s'explique par la forte pondération des secteurs les plus intenses en carbone sur le marché canadien (énergie, matériaux et services aux collectivités);
- Les actions à faible volatilité mondiales– que l'on retrouve essentiellement dans nos fonds diversifiés offrant le plus faible profil risque/rendement (Diversifié Revenu et Diversifié Patrimonial) –ont une empreinte légèrement supérieure à celle de leur indice de référence.

Cela est expliqué par le fait que les actions des sociétés du secteur des services aux collectivités, un secteur comptant de nombreux producteurs d'électricité, généralement de source fossile, et dont les prix sont réglementés, présentent de belles caractéristiques de faible volatilité, si bien qu'elles ont tendance à être surreprésentées dans ce type de portefeuille.

- Les actions de sociétés immobilières cotées constituent une catégorie d'actions qui ne se retrouve que dans les fonds diversifiés. L'empreinte carbone de ce portefeuille est à peu près à égalité avec celle de son marché de référence.

Ce que ne mesure pas l'empreinte carbone

La mesure d'empreinte carbone ne révèle pas tout de l'impact climat d'un portefeuille d'actions de sociétés. En effet, pour en obtenir une vue complète, il faudrait aussi mesurer les contributions positives des sociétés à la

réduction des GES. Par exemple, une compagnie donnée peut émettre des GES, mais produire une technologie qui permet à une autre industrie de considérablement réduire les siennes. Ces compagnies participent activement à la transition énergétique, mais leurs efforts ne sont pas pris en compte dans leur bilan propre. Toutefois, la réduction des gaz à effet de serre dans les compagnies utilisant leurs produits est enregistrée. En bref, on ne distingue pas la finalité des biens et services produits dans le calcul des émissions de GES.

Ainsi, l'impact positif de nos investissements dans des entreprises œuvrant à la transition énergétique n'est pas pris en compte. Par exemple, *Waste Connections*, un fournisseur de services de collecte, de transfert, de recyclage et de gestion de déchets solides au Canada et aux États-Unis qui met de l'avant le recyclage et la réutilisation de matériaux; *Xylem*, un leader mondial du transfert et traitement des eaux et eaux usées; *Ormat Technologies*, un fournisseur de technologies pour la production d'énergie géothermique et d'autres sources renouvelables; *Cadence Design System*, une entreprise de solutions technologiques axée sur le futur de l'innovation et l'efficacité énergétique au niveau des transistors même; *Investa Office Fund*, un fonds immobilier reconnu pour son leadership dans la gestion durable des immeubles, *Klepierre*, un leader européen des centres commerciaux qui intègre le développement durable au cœur de sa performance. À cette liste très partielle, s'ajoutent nos placements en obligations vertes qui aident au financement de la transition énergétique.

Mesurer l'empreinte carbone est un pas essentiel dans la compréhension de l'impact de nos placements sur l'environnement planétaire, mais ce n'est certes pas le dernier.

AU-DELÀ DE L'EMPREINTE CARBONE : L'ACTION DE BÂTIRENTE POUR LE CLIMAT

Plus d'une décennie d'engagement actionnarial pour le climat

Depuis l'introduction de son programme d'investissement responsable en 2005, Bâtirente a toujours accordé une place importante aux enjeux climatiques parmi les thèmes qui ont motivé ses représentations auprès d'entreprises canadiennes dont les actions étaient détenues dans ses portefeuilles. Depuis 2016, c'est par l'entremise d'Æquo, Services d'engagement actionnarial, que Bâtirente poursuit ses efforts de sensibilisation des sociétés dans lesquelles il investit.

Depuis la mi-2016, Bâtirente unit ses forces avec celles du Regroupement pour la responsabilité sociale des entreprises (RRSE) au sein d'Æquo, pour faciliter le regroupement d'investisseurs, notamment québécois, et par conséquent, accroître la capacité d'impact de l'engagement actionnarial de tous.



Étant donné la part importante du secteur énergétique dans le marché boursier canadien, Bâtirente et Æquo, par leur engagement actionnarial, accompagnent les entreprises dans leur cheminement vers une approche plus sensible à leur empreinte carbone. En plus de leur demander de publier des rapports de développement durable, Bâtirente a poussé de nombreuses entreprises détenues dans ses portefeuilles à :

- Publier leurs émissions de gaz à effet de serre (GES) dans le cadre du *Carbon Disclosure Project* (CDP) ou à adopter des cibles de réduction de ces émissions ;
- Rendre compte de leur exposition aux risques climatiques et exposer leur stratégie pour en mitiger les impacts (aussi appelé « Scénario 2°C ») ;
- Évaluer la rentabilité de leurs projets d'investissement selon divers scénarios d'évolution du prix du carbone ou l'émergence d'autres contraintes réglementaires visant la réduction des émissions ;
- Divulguer leurs activités de lobbying auprès des gouvernements contre des politiques visant la réduction des émissions de gaz à effet de serre, incluant celles de leurs associations industrielles ;
- Adopter la norme d'exploitation durable des forêts FSC (*Forest Stewardship Council*) ou à l'exiger des fournisseurs de leur chaîne d'approvisionnement.

Au fil des années, plusieurs des sociétés visées ont accepté d'adopter les pratiques recommandées ou de s'en inspirer à leur façon, en suite à nos démarches.

Ainsi Bâtirente par l'entremise d'Æquo a poursuivi ses activités d'engagement actionnarial, au fil des ans. Les enjeux liés aux changements climatiques auxquels font face les entreprises et les investisseurs ont occupé une place importante au sein de nos dialogues. Si nous abordons le sujet avec la grande majorité des entreprises avec lesquelles nous dialoguons, nous le faisons systématiquement avec les entreprises des secteurs de l'énergie, des services publics et de la finance.

Nos objectifs visent notamment à ce que ces entreprises améliorent leur stratégie et leur divulgation en regard des risques et opportunités climatiques, ainsi que la divulgation de celle-ci et de leur performance. À titre d'exemple, en

2018, suite à la soumission de notre proposition d'actionnaire, Couche-Tard s'est engagé à élaborer une stratégie destinée à mieux communiquer ses leurs initiatives en matière de développement durable d'ici l'assemblée de 2019 et ainsi améliorer leur communication avec les actionnaires sur leurs initiatives et objectifs ESG.

Le **Tableau 4** résume les sujets discutés au cours de ces deux dernières années, par secteur.

Tableau 4 : Activités d'engagement actionnarial sur le climat de Bâtirente en 2017

Secteur (entreprises)	Thèmes	2017	2018
Financier (CIBC, TD, RBC, Scotia)	Exposition au risque carbone de ses actifs (prêts et placements)	✓	✓
	Investissement dans la transition énergétique	✓	✓
	Lobbying climatique	✓	✓
Énergie & Services publics (Canadian Natural Resources, Husky Energy, Imperial Oil, Suncor)	Stratégie de transition énergétique	✓	✓
	Soutien à une juste transition énergétique		✓
	Gouvernance climat (Expertise climat; rémunération liée à l'atteinte d'objectifs climat)	✓	✓
	Lobbying climatique	✓	✓
	Mesure et réduction des émissions de GES	✓	✓
Secteurs variés (principalement des détaillants, Couche-Tard, Dollarama)	Reddition de compte	✓	✓
	Vulnérabilité des chaînes d'approvisionnement, d'un point de vue climatique	✓	✓
	Opportunité d'affaires dans la transition et la résilience	✓	✓
Groupe de travail convié par le PRI	Lobbying climatique	✓	✓

Tel que mentionné plus haut, en complément aux activités d'engagement actionnarial direct ou indirect, Bâtirente se joint à des initiatives collectives d'investisseurs institutionnels, notamment avec le Réseau PRI Québec, pour susciter des actions déterminantes de la part des régulateurs et des autres acteurs du marché. Ces efforts

collectifs ont mené à la *Déclaration d'investisseurs institutionnels sur les risques financiers liés aux changements climatiques – Un appel de l'industrie des services financiers en faveur d'une divulgation accrue d'information pour mieux gérer l'impact des changements climatiques* (2017) élaborée sous l'égide de Finance Montréal.

Par ailleurs, en tant que membre du Réseau PRI Québec, Bâtirente dirigeait la délégation du comité des politiques gouvernementales du réseau qui a rencontré l'Autorité des marchés financiers afin de lui exposer ses attentes en matière de divulgations climatiques dans le cadre de la consultation des Autorités canadiennes en valeurs mobilières (ACVM) sur les divulgations environnementales.

Un premier pas : un investissement dans un fonds de croissance durable

Lors de notre divulgation carbone 2016, nous avons mentionné notre investissement dans le Fonds AGF d'actions mondiales construit sur la thématique de la croissance durable. Il s'agit d'un portefeuille environnemental à forte croissance ne comportant aucune participation aux combustibles fossiles qui nous apporte une participation aux solutions environnementales dans les domaines de la gestion des eaux et du traitement des eaux usées, des technologies d'énergie et d'électricité, de la santé et la sécurité, des modes de vie sains, de la gestion des déchets et du contrôle de la pollution. Il s'agissait alors d'un premier investissement d'impact, c'est-à-dire où les fonds sont alloués à un produit qui vise à maximiser la contribution positive au développement durable tout en obtenant un rendement calibré pour le risque. Cela correspond à soutenir les activités économiques qui génèrent des bénéfices environnementaux ou qui en diminuent l'impact environnemental ou qui contribuent à la transition énergétique. C'est une approche proactive de la finance verte.

Un deuxième pas : un investissement dans un fonds d'obligations vertes

Lors de notre divulgation carbone 2017, Bâtirente annonçait avoir réalisé un nouvel investissement d'impact. Celui-ci a été effectué dans le fonds d'obligations vertes mis sur pied par AlphaFixe Capital, l'un de nos gestionnaires d'obligations. Cette décision d'allocation de capital s'inscrit parfaitement dans les efforts de Bâtirente pour participer à la lutte aux changements climatiques et appuyer la transition énergétique, tout en atteignant les rendements ajustés pour risque attendus par ses participants.

Un troisième pas : notre investissement en immobilier mondial coté

En 2018, à la suite de discussions soutenues avec notre gestionnaire en immobilier mondial coté sur la prise en compte des critères de l'investissement responsable pour ce secteur, Presima a étudié comment intégrer dans ses choix de placements les critères ESG pertinents à ce secteur. Le secteur immobilier est un important stabilisateur de rendement de nos portefeuilles à long terme. Cependant, cet avantage est obtenu au prix d'une importante empreinte environnementale globale : le secteur immobilier représente :

- 40 % des émissions de gaz à effet de serre
- 12 % de la consommation d'eau propre
- 40 % de la production de déchets
- 33 % de toute la production d'énergie

et produit plus d'émissions de CO₂ que tout autre secteur ou industrie. Fort des études, qui démontrent que la prise en compte des critères ESG par les fiduciaires de revenu immobilières améliore leur performance financière, Presima propose une approche d'investissement qui, dès l'abord, filtre l'univers des titres immobiliers mondiaux

selon des critères ESG pertinents au secteur immobilier. Il en résulte un fonds dont l'empreinte carbone est réduite, où l'usage des énergies renouvelables est accrue, où les édifices verts sont plus présents et où les conseils d'administration accueillent plus la diversité. Bâtirente utilise ce nouveau fonds de placement pour ses investissements en immobilier mondial coté dès sa mise œuvre en 2019.

Par l'entremise de ces trois placements, **c'est maintenant 12 % de l'actif de Bâtirente** qui est déployé dans des stratégies propres à faciliter le financement de la transition vers une économie sobre en carbone, tout en apportant des sources de diversification additionnelles à nos portefeuilles.

Mobiliser nos gestionnaires de portefeuille

Au-delà de ces investissements ciblés en croissance durable, en obligations vertes et en immobilier mondial ESG, Bâtirente travaille activement à sensibiliser les sociétés de gestion avec lesquelles il travaille aux avantages de l'intégration des risques extrafinanciers à l'évaluation des entreprises en général et du risque carbone en particulier.

Lors de nos rencontres régulières avec nos partenaires de gestion, Bâtirente réaffirme son engagement à la mitigation des effets des changements climatiques et à l'appui à la transition vers une économie sobre en carbone et les enjoint d'intégrer ces aspects à leur analyse financière.

L'analyse du **Tableau 3** (page 14) nous montre que les principales poches de carbone se trouvant dans nos portefeuilles sont en actions canadiennes et en actions à faible volatilité. C'est de ce côté que nous concentrerons nos efforts afin de réduire encore l'empreinte carbone de nos portefeuilles.

Ainsi, nous demeurerons à l'affût de nouvelles opportunités de placement en actions ayant un impact favorable sur notre empreinte carbone, dans la mesure où elles rencontrent nos autres attentes de risque et de rendement. Parallèlement, nous aborderons nos sociétés de gestion dont le portefeuille a les plus fortes contributions à ces poches de carbone afin de voir avec elles les substitutions qui sont possibles pour réduire ces contributions sans affecter les résultats attendus de leur gestion active.

Les dialogues que nous entretenons avec nos gestionnaires ont contribué à une prise de conscience des enjeux extrafinanciers, et en particulier des enjeux climatiques, chez nombre d'entre eux. Pour certains, les enjeux climatiques étaient déjà sur leur écran radar et leur processus de choix de titres tient compte implicitement/explicitement de ces risques. Pour d'autres, nos préoccupations en la matière ont suscité un questionnement et les ont incités à approfondir cet aspect de leurs portefeuilles. Certains de nos gestionnaires calculent l'empreinte carbone de leurs fonds, notamment Hexavest, Global Alpha, AGF, GPTD, AlphaFixe.

CONCLUSION

Bâtirente a été l'un des tout premiers signataires de l'Engagement de Montréal sur le carbone lancé en 2014. Conformément à notre promesse, faite volontairement, et maintenant reprise par plus de 150 grands investisseurs institutionnels à travers le monde, dont la Caisse de dépôt et placement du Québec, nous sommes fiers d'avoir divulgué dans ce rapport l'empreinte carbone de nos portefeuilles d'actions.

Le rapport nous permet de conclure que pour 2017 :

- Globalement, l'empreinte carbone de nos actions est à 28 % inférieure à celle du portefeuille de référence;
- En actions canadiennes, notre empreinte carbone est 36% inférieure au marché de référence;
- Dans le cas du Fonds d'actions à faible capitalisation, son empreinte représente moins de 40 % de celle de son portefeuille de référence;
- L'empreinte de nos portefeuilles d'actions mondiales est légèrement inférieure au marché de référence en tenant compte en même temps de nos portefeuilles d'actions mondiales et de sociétés de faible capitalisation.

Au-delà de la publication de cette empreinte carbone, Bâtirente continue d'agir pour le climat. Nos actions prévoient notamment :

- La poursuite de notre stratégie d'engagement actionnarial. Par le biais d'Æquo, Services d'engagement actionnarial, de concert avec les autres investisseurs mobilisés par les enjeux climatiques, nous perséverons dans nos activités d'engagement actionnarial auprès des sociétés de nos portefeuilles;
- Une allocation de capital croissante aux investissements d'impact. Plus de 12 % de l'actif de Bâtirente est maintenant déployé dans des stratégies propres à faciliter le financement de la transition vers une économie sobre en carbone;
- La continuation de nos efforts de sensibilisation des sociétés de gestion avec lesquelles nous travaillons aux avantages d'intégrer les risques extrafinanciers à l'évaluation des entreprises en général et du risque carbone en particulier;
- Une action soutenue dans la sphère de la finance institutionnelle pour mobiliser les acteurs financiers aux enjeux de la transition vers une économie sobre en carbone, aux opportunités que cette transition génère en plus de promouvoir l'adoption et la mise en œuvre des meilleures pratiques d'investissement responsable et, plus particulièrement des Principes de l'investissement responsable de l'ONU.

Bâtirente croit que la conjugaison de ces activités conduira obligatoirement, non seulement à la réduction de l'empreinte carbone de nos portefeuilles, mais surtout à la prise de conscience des acteurs financiers de la nécessaire priorité à donner aux investissements contribuant à la transition énergétique. Et tout cela dans le respect de nos devoirs envers les participants à notre système de retraite.

Comme le dit le gouverneur de la Banque de France :

« La stabilité climatique est à long terme l'un des déterminants de la stabilité financière.»³

³ « La finance verte – Une nouvelle frontière pour le XXI^e siècle », Discours introductif de François Villeroy de Galhau, Gouverneur de la Banque de France, Conférence internationale des superviseurs sur le risque climatique, Amsterdam, 6 avril 2018